



Titre :

DEMANDE DE CANDIDATURE A L'EXAMEN PRATIQUE N2
POUR ACCES A L'EXAMEN DE QUALIFICATION
Ou A LA RECERTIFICATION NIVEAU 3
Suivant Norme NF EN 473 (2008), ISO 9712 (2005)
et procédure CFM PP 02 001 en sa révision applicable

Page : 1/3

SOMMAIRE

DEMANDE DE CANDIDATURE (pages 1 à 3)

1 – ETAT CIVIL

2 - CERTIFICAT MEDICAL

Annexe 1 – FICHE COMPTABLE (à retourner avec la demande de candidature)

Annexe 2 – MODALITES DE L'EXAMEN (à conserver par le candidat)

Destinataires : CAD RAQ Directeur de la Certification COMITES SECTORIELS
COMITE EXECUTIF CIFM MEMBRES DU CIFM CENTRES D'EXAMEN
AUTRES : Candidats

Rév.	Libellé de l'évolution	Rédacteur Nom - Visa	Vérificateur Nom - Visa	Approbteur Nom - Visa	Date d'approbation	Date d'application
00	CREATION				24/02/2003	24/02/2003
01	Pages 1, 3				22/10/2003	22/10/2003
02	Pages 2, 3				01/10/2007	15/10/2007
03	Page 3 et Annexe 2				22/12/2008	01/01/2009
04	Pages 1, 2 – Annexe 2				08/01/2009	08/01/2009
05	Pages 1, 2, 3 Annexe 2				08/09/2009	08/09/2009
06	Refonte complète du document	P.QUEVAL	O.FONTANON	P.SERMADIRAS	28.10.2010	01.01.2011

Le dossier de candidature doit être adressé
au plus tard 3 semaines avant l'examen
dans le centre à l'adresse ci-contre.
Un dossier doit être établi par méthode.

Coordonnées postales complètes du centre
CETIM
COFREND CIFM 08
52, avenue Felix Louat
BP 80067
60304 SENLIS Cedex

CENTRE :

DATE DE SESSION :

Pour accès à l'examen de : QUALIFICATION RECERTIFICATION : sur examen sur système structuré de créditsMETHODES
END (*)PT MT ET RT ⁽²⁾ Technique(s) X et/ou γUT (hors TOFD) UT TOFD ⁽³⁾ AT ⁽⁴⁾ LT Option(s) vp et/ou gtVT SA VT GNV VT I (1) **Pour RT : CAMARI** oui (joindre la photocopie).... - non

(*) RT : Radiographie - PT : Ressuage - MT : Magnétoscopie - UT : Ultrasons - ET : Courants de Foucault - AT : Emission Acoustique LT : Etanchéité
VT SA : Contrôle Visuel Subaquatique – VT GNV : Visuel équipement Gaz naturel sur véhicules – VT I : Visuel Indirect sur équipements

1 – ETAT CIVIL

CANDIDAT : Mme - Melle - M.

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance..... Nationalité:

ADRESSE personnelle - Rue.....

CP Ville

Téléphone professionnel direct : Email :

Date d'entrée dans la société :

EMPLOYEUR :

Responsable : E-mail :

ADRESSE - Rue.....

CP Ville

Téléphone : Fax :

2 – ATTESTATION D'ACUITE VISUELLE
--

NOM :

Prénom :

Société :

Le candidat est susceptible de se présenter indifféremment au(x) méthode(s) suivante(s) d'essai non destructif :

- | | | |
|---|--|--|
| Courants de Foucault
Magnétoscopie
Ultrasons
Visuel Subaquatique | Emission acoustique
Ressuage
Ultrasons technique TOFD
Visuel Gaz Naturel pour Véhicules | Étanchéité
Radiographie
Visuel Indirect |
|---|--|--|

EXIGENCES RELATIVES A LA VISION SELON LE PARAGRAPHE 6.3 DE LA NORME NF EN 473 :

Le candidat doit fournir la preuve d'une vision satisfaisante, établie par un ophtalmologue, ou toute autre personne reconnue par le corps médical, et répondant aux exigences suivantes :

La vision proche doit permettre au minimum, la lecture du paragraphe 1,5 de l'échelle Parinaud ou d'un texte en Times Roman 4,5 ou police équivalente (hauteur de 1,6 mm) ou encore du nombre 1 de l'échelle de Jaeger à une distance d'au moins 30 cm, pour au moins un oeil, avec ou sans correction.

La vision des couleurs doit être suffisante afin de permettre au candidat de distinguer et différencier le contraste entre les couleurs ou les nuances de gris utilisées dans la méthode concernée comme spécifié par l'employeur."

RESULTAT GLOBAL DE L'EXAMEN VISUEL SELON NF EN 473

Le candidat :

- ♦ a une vision proche satisfaisante :
 - . avec verres correcteurs (*)
 - . sans verres correcteurs (*)

- ♦ a une vision des couleurs suffisante (*) - n'a pas une vision des couleurs suffisante (*)

"Attestation établie à la demande de l'intéressé et remis en mains propres pour valoir ce que de droit"

Nom et fonction et Visa
du signataire

Fait le.....

A

Important : La durée de validité de l'attestation d'acuité visuelle est de 1 an et la date doit être compatible avec la date de l'examen.

CFM PP 03 015 R06	EXAMEN PRATIQUE N2 pour accès à l'EXAMEN DE QUALIFICATION NIVEAU 3 ou à la RECERTIFICATION NIVEAU 3	1/1
-------------------	--	-----

ANNEXE 1 - FICHE COMPTABLE

TARIFS EXAMENS CIFM 2012

Les tarifs sont en **EURO HORS TAXE (TVA en sus : 19,6%)**

METHODE	TARIF
PT, MT , RT, UT	801 (592)
AT	1155 (931)

PT : ressuage UT : ultrasons
 MT : magnétoscopie RT : radiographie AT : émission acoustique

Les tarifs entre parenthèses sont applicables aux sociétés et organismes **MEMBRES DE LA COFREND**, à l'exclusion des frais de désistement et de duplicata de carte.

Frais de désistement : 200 € avec justificatif, 400 € sans justificatif

A joindre avec le dossier : une COMMANDE au CETIM et/ou un chèque (Valeur HT + 19,6%) libellé à l'ordre du CETIM

MERCI D'INDIQUER CI-DESSOUS LE NOM DE VOTRE RESPONSABLE FINANCIER

NOM : **Prénom :** **Fonction :** **Date :**

CACHET DE LA SOCIETE : **Visa :**

PLANNING 2012

PT – MT – UT – RT - VTGNV	SEMAINES : 2-4-6-8-10-12-14-16-20-24-27-38-42-46-50
AT	SEMAINE : 46

Centre 08 (CETIM Senlis) :

Contacts :
 Chef de centre : Franck ZIELINSKI Tél : 03 44 67 31 75 ou 06 76 47 27 68 ou franck.zielinski@cetim.fr
 Secrétariat du centre : Edwige MELIN Tél : 03 44 67 31 75 Fax 03 44 67 33 52 cifm08senlis@cetim.fr

Adresse : CETIM – 52 avenue Félix Louat – BP 80067 – 60304 SENLIS Cedex

ANNEXE 2 – MODALITES DE L'EXAMEN
(à conserver par le candidat)**1. CHOIX DU DOMAINE D'APPLICATION****1.1. Généralités**

L'examen concerne les candidats opérant dans le secteur "Fabrication et Maintenance".

1.2. Cas particulier de la méthode Emission Acoustique

Pour l'émission acoustique, les discontinuités sont généralement remplacées par des sources artificielles. Le candidat doit démontrer d'une part, son aptitude à installer l'appareillage, vérifier sa sensibilité, enregistrer les données de l'essai, les interpréter, et d'autre part évaluer des données d'essai préalablement enregistrées.

2. NATURE DE L'EXAMEN

L'examen pratique consiste à vérifier l'aptitude du candidat à :

- a) effectuer les réglages nécessaires,
- b) faire fonctionner convenablement l'appareillage,
- c) réaliser les contrôles des échantillons d'examen relatifs au secteur industriel "Fabrication et Maintenance"

Les échantillons utilisés pour l'examen pratique sont choisis dans la collection d'échantillons représentatifs agréés par le CIFM

Tout échantillon d'essai doit faire l'objet d'une fiche d'identification mentionnant les conditions d'essai, les indications notables ainsi que celles qui doivent être détectées et relevées par le candidat sous peine d'une note nulle à la partie 3 de la notation pour la pièce considérée. Tout échantillon d'essai doit comporter au moins un défaut correspondant à une telle indication.

3. CONDUITE DE L'EXAMEN PRATIQUE**a) candidats à la certification Niveau 3**

Pour toutes les méthodes, à l'exclusion de la radiographie, le candidat doit procéder au contrôle effectif de **trois** échantillons.

Pour la radiographie, le candidat doit contrôler **deux** échantillons et interpréter **24 radiogrammes** fournis par l'examineur.

Pour la méthode ultrasons Technique TOFD : le candidat effectue une acquisition sur une soudure (recherche de défaut) et sur une tôle (recherche d'érosion-corrosion). Le troisième échantillon consiste à analyser 5 fichiers.

Pour la méthode Emission Acoustique : les discontinuités sont généralement remplacées par des sources artificielles. Le candidat doit démontrer d'une part, son aptitude à installer l'appareillage, vérifier sa sensibilité, enregistrer les données de l'essai, les interpréter, et d'autre part évaluer des données d'essai préalablement enregistrées.

Le candidat doit rédiger une instruction pour le niveau 1 sur l'un des échantillons contrôlés. (Sauf pour les méthodes VT GNV et VT I et pour la technique TOFD).

CFM PP 03 015 R06	EXAMEN PRATIQUE N2 pour accès à l'EXAMEN DE QUALIFICATION NIVEAU 3 ou à la RECERTIFICATION NIVEAU 3	2/2
-------------------	--	-----

b) candidats à l'examen de recertification Niveau 3

Pour toutes les méthodes, à l'exclusion de la radiographie, le candidat doit procéder au contrôle effectif de **deux** échantillons.

Pour la radiographie, le candidat doit contrôler **deux** échantillons et interpréter **5 radiogrammes** fournis par l'examineur.

Pour la méthode Emission Acoustique : les discontinuités sont généralement remplacées par des sources artificielles.

c) candidats présentant un dossier "système structuré de crédit

Le candidat doit procéder au même contrôle qu'au paragraphe **b)**, à l'exclusion de l'instruction.

L'examineur doit poser des questions orales lors de l'examen pratique, pour s'assurer de la bonne compréhension des instructions et du bien fondé des actions des candidats. Ces questions et les réponses orales ne font pas l'objet d'un enregistrement écrit.

4. DUREE DE L'EXAMEN : Durée maximale autorisée

Pour le cas **a)**

METHODE	Instruction pour niveau 1	Temps maximum
PT et MT	2 heures	6 heures pour 3 échantillons
AT, ET, UT hors TOFD, LT, VT SA	2 heures	9 heures pour 3 échantillons
RT	2 heures	8 heures pour 2 échantillons et 24 films à interpréter
UT TOFD	NA	6 heures pour 3 échantillons
VT I, VT GNV	NA	9 heures pour 3 échantillons

Pour le cas **b)**

METHODE	Instruction pour niveau 1	Temps maximum
PT et MT	2 heures	4 heures pour 2 échantillons
AT, ET, LT, UT hors TOFD, VT SA	2 heures	6 heures pour 2 échantillons
RT	2 heures	7 heures pour 2 échantillons et 5 films à interpréter

Pour le cas **c)**

METHODE	Instruction pour niveau 1	Temps maximum
PT et MT	NA	4 heures pour 2 échantillons
AT, ET, LT, UT hors TOFD, VT SA	NA	6 heures pour 2 échantillons
RT	NA	7 heures pour 2 échantillons et 5 films à interpréter

5. NOTATION

Le candidat doit obtenir, pour chaque échantillon testé, une note au moins égale à 70/100.